SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE

Rapport d'activités
2009 - 2010

Table des matières

Rapport du Comité cantonal

Introduction 3
Un comité très impliqué 7
Faîtières et partenaires 9
Politique d'intégration / école inclusive 12
Avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire et Loi sur le personnel enseignant 13
Communication 16
Presse 17
Quelques cerises piquées sur un très gros gâteau 19

Instances internes

Conférence des présidents 21
Groupe de travail intégration 22

Associations professionnelles

AVECIN 23
AVMP 26
Les "5-9" 27
SVASPRYJAD 29
AVMTM 31
AVMACT 33
AVMD 35
AVEPS 37
AVMES 38
AVESAC 42
AVMM 44

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé 46
Fondation Jeunesse SPV 46
Intersyndicale des Prafos 47
Fondation vaudoise du patrimoine scolaire 48

Rapport du Secrétariat général 49

Quelques photos de l'année 54

Rapport d'activités du Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

« Rassemblés, car nous avons choisi l'espoir plutôt que la peur, la volonté d'agir en commun plutôt que le conflit et la discorde … »

Barack Hussein Obama
44e président des Etats-Unis
discours inaugural du 20 janvier 2009

Si 2008 fut l'année « DECFO », dont les syndicats gèrent encore les retombées (voir à ce propos le rapport du Secrétaire général), 2009 restera - quoi qu'il advienne - l'année LEO !
Dès octobre 2008, Mme la Cheffe du Département lançait le chantier de l'écriture d'un nouveau texte fondateur, à la fois susceptible de solidifier et de promouvoir les valeurs de l'école vaudoise et d'en proposer le cadre organisationnel. Puis se sont succédé trois forums Harmos, alors que les groupes de travail planchaient dur. En novembre 2009 était alors proposé un avant-projet de loi.
Quelque destin que réserve l'avenir proche à cette nouvelle Loi, quel que soit le verdict des urnes qui, en février 2011, opposera la « LEO » à l'initiative « Ecole 2010 », le Comité cantonal salue d'abord les dizaines de personnes - et en premier les collègues et membres de la SPV - qui se sont engagés dans l'opération, notamment au travers des groupes dits « Harmos », puis dans la phase de consultation de l'avant-projet, durant les mois de l'hiver dernier.

Aujourd'hui, la consultation révèle qu'en dépit des efforts consentis, les fronts semblent bloqués sur deux thèmes de manière quasi irréductible: la question du redoublement et celle de l'organisation du secondaire I, et plus spécifiquement des « filières », même si des ouvertures existent sur une organisation en « niveaux ».
Pour la SPV, comme l'indique le document « 26 mesures pour une école de la réussite», adopté en 2008, le redoublement doit demeurer « une mesure exceptionnelle » et les filières être remplacées par un système plus ouvert, dont l'idéal demeure une école sans filière aucune.

Mais le comité n'est pas naïf au point de penser que, sur le deuxième thème, son idéal puisse être ce jour partagé par une majorité de la classe politique et du peuple.
Si nous demandons à nos opposants de mettre de l'eau dans leur vin, comment ne pas nous saisir de notre propre aiguière ? C'est pourquoi le Comité cantonal propose à l'AD 2010 d'Yvorne, de modaliser quelque peu sa position.
Ce sera à l'AD de décider s'il convient de mourir debout ou d'accepter quelque concession qui autoriserait à garder les forces nécessaires aux batailles futures.
Si le Comité cantonal est persuadé qu'à terme - disons dans une génération ! - ce sont ses positions qui l'emporteront, il estime pourtant qu'en les circonstances présentes, il s'agit d'abord de trouver le chemin du possible et de privilégier les alliances utiles à faire progresser l'école de ce canton, quand bien même ce ne serait pas à la hauteur qu'il souhaite.

Dans ce contexte, jusqu'ici, alors que les questions mises en évidence par le chantier LEO agitent journellement les salles des maîtres, la SPV a su préserver une très belle unité. Certes, les options du comité et celles prises par les instances de la SPV ne rencontrent pas encore la conviction de la totalité des membres. Pourtant la SPV n'a quasiment pas enregistré de démissions liées aux présents débats !
C'est là le signe que la confiance règne au sein de notre association professionnelle, notamment que « la base » reconnaît le travail conduit par les permanents et le comité à leur juste valeur et que l'argumentation qui accompagne leurs prises de position est cohérente.

Des défis internes à relever
Cependant, le comité ne saurait s'endormir sur ses lauriers, si doux au front puissent-ils être.
De très nombreux collègues vont bientôt bénéficier de la retraite et le renouvellement - même s'il demeure important - n'est que tout juste suffisant à maintenir le nombre des adhérents à la SPV au-delà de 3000 membres.
Dans le paysage de la formation des maître-sse-s, tel qu'il a été dessiné par les HEP, adhérer à la SPV ne constitue plus un acte obligé et automatique. Cette question est actuellement évaluée par le comité. Les jeunes collègues du secondaire I, notamment, doivent trouver dans la SPV un havre plus accueillant qu'il ne l'est aujourd'hui : la « maison » SPV ouverte aux collègues du secondaire doit être largement reconstruite !

C’est un défi important et fondamental: une association des enseignant-e-s du secondaire I doit être reconstruite au sein de la SPV, appuyée sur des bases neuves et solides.
Conduite de manière transitoire par deux membres du Comité cantonal, l’association des « 5-9 » a vécu dans son organisation actuelle. Un nouveau champ doit donc être défriché et le prochain passage des années 5 et 6 au primaire, dans ce sens, être saisi comme une circonstance dynamique.
Les collègues maîtresses et maîtres de travaux manuels et en ACT ont vécu une belle noce en avril 2010. Il faudra désormais s’habituer à parler de l’AVEAC (Association des enseignant-e-s en activités créatrices), forte de plus de 200 membres. Cette fusion s’inscrit dans ce que l’AD de 2006 a voulu à travers une amélioration des statuts de la SPV, ceux-ci évoquant depuis lors des « pôles » de compétences internes.
Célébrerons-nous bientôt le mariage de l’AVMD et de l’AVMES dans un pôle organisé autour de l’enfant à besoins spécifiques ? Nous le pensons possible et souhaitable, tant la communauté de destin entre ces deux associations paraît évidente.
Il en est de même pour l’AVECIN et l’AVMP, qui ont déjà conduit dans ce dessein quelques discussions exploratoires.

Toutes et tous avec et derrière les généralistes
Le 11 mai 2010, les « institutrices » et les « instituteurs » de la SPV ont engagé formellement un combat pour « un statut respectable ».
D’entre nous, celles et ceux qui sont en plus haute et essentielle responsabilité éducative et d’instruction sont sans doute les généralistes. D’entre nous, celles et ceux qui ont le plus de temps de présence aux élèves, qui sont en première ligne avec les parents et les enfants dits « intégrés » sont bien les généralistes. D’entre nous, celles et ceux qui demeurent les moins bien rémunérés, sont, comme on le sait, les généralistes…
Toutes choses étant par ailleurs égales, et malgré la revalorisation salariale dont les a fait bénéficier DECFO, ce sont bien les généralistes qui restent les moins bien lotis du système.
Le Comité cantonal estime que cette affaire a assez duré, singulièrement en regard du fait que la différence avec les collègues du secondaire I a encore été exacerbée : alors que la plupart de ces derniers bénéficient d’une décharge pour « maîtrise de classe », ils recueillent dorénavant un avantage nouveau par le passage à une classe de salaire supérieure après 15 ans d’expérience professionnelle !
Avec l’AVMP - et l’AVECIN -, ce combat pour la justice au sein de la hiérarchie des statuts ne doit pas nous lâcher avant que la revendica-

tion d'un traitement équitable ne soit satisfaite ! Il en va de l'honneur de la SPV.

Un ancrage local à améliorer

Enfin, le Comité cantonal n'a pas satisfait aux exigences statutaires, en regard des responsabilités qui sont les siennes dans la mise en place des sections d'établissement.

Les causes en sont multiples, mais les explications ne sont pas des excuses. La question de l'ancrage de la SPV dans le terrain - le terreau - des établissements doit donc être reprise.

A ce propos, le Comité cantonal est inquiet du fait que - de plus en plus souvent - les contingences organisationnelles locales semblent par trop déterminantes en regard du projet et des volontés « pédagogiques ». Dans la perspective de la mise en oeuvre du PER, cela n'est guère rassurant.

On connaît le combat larvé que se livrent les communes et le canton. Il n'empêche : que des projets doivent demeurer restreints par des questions de locaux ou de transports a quelque chose d'indécent ! Qui paie commande… paraît-il. Alors, que celles et ceux qui nous paient restent garants de l'outil de travail mis à disposition. Qu'ils gardent la main sur les communes, celles-ci agissant subsidiairement.

Jamais nous n'accepterons que le mandat professionnel / cahier des charges - dont l'émergence devient de plus en plus vraisemblable - puisse varier au gré des volontés locales.

Nous avons défendu un unique statut cantonal. Celui-ci doit le rester. Sans exception aucune !

Comité cantonal de la SPV,
mai 2010

Jean-Marc Nicolet
Jacques Daniélou, président
Micheline Rieben
Jean-Claude Sahli
Mireille Brignoli

Un comité très impliqué

Comme à l'accoutumée, on lira, ci-dessous, ce qui est apparu comme essentiel en termes de rendre compte de l'activité du Comité cantonal depuis l'AD du 27 mai 2009.
Même s'ils apparaissent réducteurs, ces « morceaux choisis » devraient pourtant pouvoir à la fois dessiner ce que furent les préoccupations et les actions du comité durant la période concernée ; mais aussi permettre de tracer les enjeux pour la SPV à court, moyen ou plus long terme.

Depuis l'assemblée des délégués du 27 mai 2009 à Mézières, le Comité cantonal - composé de Mireille Brignoli, Micheline Rieben, Jean-Marc Nicolet, Jean-Claude Sahli et du Président de la SPV, Jacques Daniélou - s'est réuni à 37 reprises à l'ordinaire.
Les membres du Comité cantonal représentent de droit la SPV aux assemblées de la FSF (présidée depuis juin 2009 par Jacques-Etienne Rastorfer, membre de l'AVMP) et du SER. Ils ont ainsi régulièrement participé aux manifestations organisées par nos deux faîtières syndicales et associatives.
Plus spécifiquement,

- **Mireille Brignoli** fait partie de la Commission pédagogique du SER et représente le primaire vaudois au sein de la commission pédagogique de la CIIP.
  Elle est également membre du comité de l'AVECIN et pilote le GT « intégration » de la SPV, ce dernier s'étant notamment réuni le 7 décembre pour analyser l'avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire. Elle est également suppléante du président de la SPV au CoSER et y a remplacé celui-ci le 20 novembre 2009 ;
- **Micheline Rieben** est membre du Comité de l'AVMP ;
- **Jean-Marc Nicolet** a repris à l'intérim la responsabilité de gestion des « 5-9 », accompagné dans cette mission par Jean-Marc Haller, SG et le Président de la SPV, suite aux difficultés que cette association a pu connaître ;
- **Jean-Claude Sahli** - qui a remplacé Martial Delacour au Comité cantonal à la rentrée d'août 2009 - est également membre du Comité de l'AVMTM et, dorénavant de la nouvelle AVEAC (association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices).

De plus,
Micheline Rieben a, en particulier, établi, pour le Comité cantonal, deux comptes-rendus d'études de l'URSP (soutien pédagogique et promotion à la fin du CYP 1).

Jean-Marc Nicolet a participé, le 2 septembre 2009, a une rencontre exploratoire organisée par le SER dans la perspective de son Congrès 2011, voulu plus interactif et décentralisé. Las, le départ de Reto Gritti de son poste de SG du SER n'a pas permis d'avancer sur ce thème. Il a aussi participé le 25 novembre, pour la SPV, au 4e forum langues de la CIIP, consacré à la didactique intégrée.
Enfin, Jean-Claude Sahli a rejoint, en novembre 2009, la commission AAM du SER. Il a notamment étudié et rendu compte en octobre 2009 au CC de son analyse d'un document de la SVMM, de l'AVMM et de l'EAV, relatif à l'enseignement des arts et participé, le 19 novembre 2009, à la présentation de la formation PIRACEF à la HEP de Lausanne.

Jacques Daniélou, Président, représente le SER au sein de la COMEVAL (commission de la CIIP relative aux moyens d'enseignement). Particulièrement attentif à défendre une introduction raisonnable des moyens de français et d'anglais, il a aussi appuyé les pétitionnaires qui en septembre 2009 ont déposé 700 signatures demandant une revisite des moyens de mathématiques 7-9 et a porté la revendication du SER de voir établis des liens forts entre l'introduction du Plan d'études romand - PER - et les moyens d'enseignement.
Il demeure aussi, pour le SER, membre de la COMETE et du Conseil de la Coordination de la CIIP.
Le Président a d'autre part et notamment :

- représenté la SPV et participé à une journée consacrée à la « fonction contenante », organisée le 10 juin 2009 par les centres thérapeutiques de jour ;
- participé activement à l'élaboration de la journée de formation du 21 avril 2010 (800 participant-e-s), consacrée aux questions de l'apprentissage de la lecture /écriture, en particulier chez les élèves dysorthographiques/dyslexiques ; ce forum étant établi en retour d'une étude du Fonds DORE, financée en partie par la SPV ;
- représenté, le 8 octobre 2009, la SPV aux 10 ans de l'association du personnel enseignant de l'établissement de La Sarraz-Veyron-Venoge ;
- participé, le 28 octobre 2009, à la journée pédagogique de l'AVMD à Crêt-Bérard ;
- animé le 11 novembre 2009 la Table ronde du forum organisé par l'AVESAC, relatif à l'avenir des classes d'accueil ;
- participé, dès fin septembre, de manière réservée, à deux séances du groupe de travail « avenir des gymnases » mis sur pied par le DFJC ;
- participé, le 7 novembre 2009 à l'AG de l'AVEPS, le 2 décembre 2009 à l'AG de l'AVESAC, le 3 décembre 2009 à la dernière AG

des “5-9” dans leur actuelle formule, le 14 avril 2010 à l’AG de l’AVECIN, le 28 avril 2010 à l’assemblée constituante de l’AVEAC et le 11 mai 2010 à l’AG de l’AVMP;
- collaboré, en janvier 2010, avec des étudiantes du gymnase qui présentent un travail de maturité sur les contes à l’école ;
- délivré une intervention, en février et mars 2010, dans la formation FORDIF à l’IDHEAP pour présenter les enjeux, forces et faiblesses de l’école obligatoire selon l’approche de la SPV ;
- représenté la SPV à l’AG de la SVMS le 27 janvier 2010 ;
- vu son intervention de 2008 relative à la déclaration du SER sur la question religieuse être publiée dans « Théologie pratique en dialogue » aux presses académiques de Fribourg.

Avec l’accord du Comité cantonal, Jacques Daniélou est sous contrat avec le DFJC comme rédacteur principal des ECR FRA 8, depuis janvier 2010.
Il est aussi rédacteur des pages vaudoises de l’Educateur et y tient une rubrique relative à l’actualité télévisuelle.

Faîtières et partenaires

Syndicat des enseignants romands (SER)

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ROMANDS SER

www.le-ser.ch

Depuis mai 2009, le Comité du SER (CoSER), composé des président-e-s des associations cantonales s’est réuni à 9 reprises, les 19 juin, 4 septembre, 9 octobre, 20 novembre et 4 décembre 2009 ; ainsi que les 22 janvier, 12 mars, 23 avril et 21 mai 2010.

Le 22 août, le président de la SPV et Martial Delacour ont participé à la journée de l’ASER (association des anciens du SER) organisée par Claudine Bonzon à Onnens.
Le 23 septembre 2009, le président de la SPV a fait partie de la délégation du SER qui a rencontré les instances de LCH à Berne, notamment dans la perspective de l’organisation d’une journée nationale commune en 2011 et, le 30 septembre 2009, a fait également partie de la délégation du CoSER qui a rencontré les recteurs des HEP à Porrentruy, où ont été débattues la question de la catégorisation des diplômes et celle de la formation PIRACEF (formation romande aux activités créatrices et en économie familiale).
Au lendemain d’une rencontre entre le comité de la SPV et le CoSER, l’AD du SER du 21 novembre 2009 de La Sarraz, organisée de main de maître par son président Martial Delacour, a été une complète réussite. La prestation de Mme Lyon, Cheffe du Département, et du syndic

du lieu, Rémy Zali, ont été justement saluées comme de très grande qualité.
En présence d'une délégation complète de la SPV (33/33), y ont été notamment débattues la question de la catégorisation des diplômes et celle de l'apprentissage des langues.
Le 11 mars 2010, une rencontre entre le CoSER et les Chefs de département romands de l'éducation a permis de reprendre notamment la question de la catégorisation des diplômes.

L'AD du 24 avril a vu la nomination de Jean-Marc Haller comme nouveau secrétaire général du SER, Reto Gritti ayant démissionné au début de 2010.
Lors de cette assemblée ont également été travaillées la question de la formation des enseignant-e-s en activités créatrices et celle des moyens d'enseignement en regard de la toute prochaine introduction du PER. Une résolution ferme relative à l'enseignement/apprentissage des langues y a enfin été adoptée par les délégués.

Outre les sujets évoqués plus haut, le CoSER a passablement débattu de la prochaine introduction des standards Harmos, dossier pour lequel Mireille Brignoli a représenté la SPV lors de l'audition du 3 mars 2010, organisée par la CDIP.

FSF

www.fsf-vd.ch

Fédération des Sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF)

Dans la suite et particulièrement préoccupée par la mise en oeuvre de la nouvelle politique salariale de l'Etat et de très difficiles négociations y relatives (notamment les règlements fixant les conditions de promotion et la fixation du salaire initial), le Comité central de la FSF s'est réuni à 8 reprises entre juin 2009 et mai 2010.

L'Assemblée des délégués ordinaire de la FSF s'est réunie le 3 juin à la Tour-de-Peilz.
Présidée par Jacques-Etienne Rastorfer (délégué de la SPV), l'AD a, outre les opérations statutaires ordinaires, désigné de nouveaux représentants à l'Assemblée des délégués de la Caisse de pensions (CPEV) et au TRIPAC. Elle a élu Thierry Romerio, président de l'Association vaudoise des agents pénitentiaires, à la vice-présidence de la FSF pour une année, adopté une résolution sur la mise en oeuvre de DECFO-SYSREM et pris la décision de soutenir l'initiative "d'Artagnan" de l'Association professionnelle des gendarmes vaudois .

Le 2 décembre 2009, l'Assemblée des délégués de la FSF a pris connaissance de l'état des négociations sur la mise en oeuvre de DECFO-SYSREM.
Les délégués, dont les représentants de l'UREV (Union des retraités de l'Etat de Vaud), ont accepté à l'unanimité la proposition d'accord sur la Caisse de pensions prévoyant notamment le versement d'une prime unique de 1000 frs par retraité, 600 frs par veuve et 200 frs par enfant.
L'Assemblée des délégués a également étudié la proposition de nouveaux barèmes pour les nettoyeuses et nettoyeurs de l'Etat. Dans ce dossier, les délégués ont décidé de suspendre le mandat des négociateurs de la FSF dans l'attente de la décision du TRIPAC et du résultat de la consultation des principaux intéressés.
La mise en oeuvre de la nouvelle politique salariale par le Conseil d'Etat et le Service du personnel a conduit la FSF, le 2 mars 2010, à se retirer des négociations sur les règlements d'application, ainsi qu'à recourir au Tribunal Fédéral dans l'affaire du fichage des recourants DECFO par le Service du personnel de l'Etat de Vaud.

Le 17 janvier 2010 est paru le premier numéro de *Syndicalement vôtre* sous forme électronique, proposé à la suite d'une initiative de la SPV dans un souci d'économie financière.

Enfin, Robert Vaucher, ancien président de la SPV, représente la FSF au sein de la commission de recours DEFCO.

Association vaudoise parents d'élèves (APÉ-Vaud)

www.ape-vaud.ch

L'Apé-Vaud représente 4500 familles vaudoises.
Outre de nombreux contacts informels entre le président de la SPV et la direction de l'association, la SPV a participé aux assemblées générales de l'Apé du 14 mai 2009, à Lausanne, et du 26 mai 2010 à Ecublens.
Lors de cette dernière, la SPV a pu partager avec l'Apé ses préoccupations liées à la mise en place d'une école plus intégrative voire « inclusive » et bien entendu celles relatives aux perspectives liées à la nouvelle Loi scolaire.
De plus, le président de la SPV a répondu à une interview parue dans le numéro 150 du bulletin de l'Apé de juin 2009, consacré à l'intégration d'enfants en situation de handicap ; et la SPV et l'Apé ont publié une affichette commune relative à cette thématique.

www.hepl.ch

Haute école pédagogique de Lausanne (HEPL)

Le 29 mai 2009, le Président de la SPV a assisté à une séance de présentation d'un rapport d'évaluation des plans d'études du primaire et du préscolaire, étude à laquelle la SPV a contribué.
Le 5 juin 2009, le président et Martial Delacour ont représenté le Comité cantonal de la SPV à la cérémonie de remise des premiers masters de formation complémentaire en TM et ACT. La SPV y a salué la collaboration entre nos deux instances, qui a permis cette important premier pas vers ce qui est désormais devenu une formation romande (PIRACEF).
Le 12 novembre 2009, le président de la SPV a représenté celle-ci lors de la remise des diplômes à Beaulieu.
Dans une perspective élargie de collaboration, le Secrétaire général de la SPV, son président et le président du SER sont intervenus, le 14 décembre 2009, dans un cours donné aux étudiant-e-s en bachelor primaire sur les questions d'éthique et de déontologie.

Comme y invite une convention entre les syndicats et la HEPL établie sur l'initiative de la SPV, cette dernière a pu intervenir en mai 2009 face aux étudiants en pédagogie spécialisée, aux futurs généralistes et diplômés du secondaire I et II.
Cette opération a été reconduite les 12,16 et 28 avril et 5 mai 2010.
Enfin, le 15 avril 2010, une rencontre entre les responsables de la formation continue de la HEPL et le comité de la SPV a permis de tracer les lignes d'une meilleure collaboration, dans le contexte particulier où la formation continue se trouve actuellement orpheline de tout ancrage légal, suite à l'adoption de la nouvelle loi qui régit notre institut de formation des enseignant-e-s.

« Politique d'intégration / école inclusive »

Depuis des mois, le Comité cantonal fait tout son possible pour faire valoir une juste reconnaissance des difficultés liées à la mise en place quelque peu chaotique de la politique dite d'intégration dans l'école ordinaire des enfants à besoins particuliers. Notamment par la voix du président de la SPV ou celle du président de l'AVMD qui agissent au sein de la commission de référence de la RPT, réunie le 18 mai 2009 et le 26 mars 2010.
De plus, la SPV a défendu les prérogatives et les compétences des enseignants au sein d'un groupe de travail mis en place par le SESAF, relatif à la collaboration entre le monde médical et le monde pédagogique.

Cependant, face aux atermoiements du DFJC sur cette question, le Comité cantonal, appuyé par la Conférence des présidents, n'a plus eu d'autre choix que d'agir par voie de pétition. Celle-ci, lancée à mi-août 2009 a recueilli plus de 1800 signatures qui ont été remises à la Cheffe du DFJC le 5 novembre, lors d'une opération spéciale devant les bureaux de la Barre.
Estimant qu'il y avait là un lien évident, le Comité a tenu simultanément une opération « tronçonneuse», dénonçant par la symbolique la volonté de la CDIP de saucissonner les diplômes de généraliste.

Ces éléments ont été repris le 26 septembre 2009 au cours du forum Harmos consacré à cette question.
Enfin, le 5 mai 2010 à la suite d'une conférence du professeur Gardou et d'une rencontre organisée par l'ECES autour de la notion d'école inclusive, le président de la SPV a rappelé qu'il n'était plus possible de faire se rejoindre les contraintes paradoxales qui opposent la volonté de voir se mettre en place une école inclusive alors que celle-ci doit demeurer par ailleurs sélective.

Avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Loi sur le personnel enseignant (LPens)

www.ecoledurable.ch

Les années 2009 et 2010 resteront celles de la tentative d'élaboration d'une nouvelle Loi scolaire, dite Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).
Mis en musique dans un contexte politique difficile et en réponse en particulier à l'initiative dite « Ecole 2010 », les débats relatifs à la LEO auront donc constitué le coeur du travail de la SPV durant l'année écoulée.
Persuadée que seule une riche documentation permet une argumentation pertinente, la SPV a mis en place à cet égard un forum de discussion sous la forme du site internet « Ecoledurable.ch ».
Elle a d'autre part délégué des représentants dans l'ensemble des groupes de travail mis sur pied par le DFJC dès octobre 2008 et participé activement aux trois forums « Harmos » organisés sur trois samedis par le département.
Militant notamment pour une école sans filières et dans laquelle le redoublement ne constituerait qu'une mesure exceptionnelle, la SPV

peine à se retrouver dans les retours de la consultation établis après qu'un avant-projet de Loi a été déposé en janvier 2010 par le DFJC.
Elle semble cependant avoir été entendue dans certains domaines, dont la répartition des heures de présence des élèves dans les deux premières années d'école enfantine ou le maintien de classes spécifiques pour les allophones dès l'actuelle 5e année de l'école obligatoire, notamment.
En tout état de cause, et même si la Cheffe du Département semble assurée d'une conclusion possible, le nécessaire consensus social et politique sur une nouvelle organisation de l'école vaudoise sera très difficile à obtenir. Alors que s'annoncent les élections générales de 2012, l'école risque bien de devenir à nouveau un simple enjeu politicien.

Bien que son contenu invite à de nombreuses modifications dans ce domaine - notamment par la volonté d'inscrire plus d'élèves en situation de handicap qu'aujourd'hui dans l'école ordinaire -, le fait que l'avant-projet de nouvelle loi scolaire ne propose ni changement ni amélioration du statut des enseignants a généré de très fortes inquiétudes.
C'est pourquoi, parallèlement, ont débuté dès février 2010, une série de rencontres dites « techniques » entre les services employeurs et les représentants syndicaux et associatifs, dans le but de travailler à l'élaboration d'une future Loi sur le personnel enseignant (LPens).
La SPV s'est immédiatement déclarée en négociation et ne saurait se contenter de débats de *salon de thé*.
Elle a d'ores et déjà posé les jalons suivants : élaboration rapide d'un cahier des charges/mandat professionnel et revendication d'une amélioration significative du statut des instituteurs-trices généralistes.
Le premier point semble acquis, la Cheffe du Département ayant fait justice à cette revendication récurrente de la SPV, dans laquelle elle est désormais rejointe par le SSP.
Dans ce contexte, le 11 mai 2010, une assemblée de mobilisation a vu se réunir près de 130 collègues généralistes sous le slogan « Un statut respectable pour des généralistes respectés ». Au coeur des revendications : l'obtention d'une heure de décharge administrative et respectivement de la baisse du temps de présence hebdomadaire aux élèves (comme en bénéficient depuis 1984 les enseignant-e-s du secondaire) et, à terme, le passage à la classe de salaire supérieure après 15 ans d'expérience pour toutes et tous les enseignant-e-es de l'école obligatoire.
Si ces revendications se perdent dans les atermoiements du département et du Conseil d'Etat, la grève est désormais envisagée par la SPV et ses 1700 membres généralistes (de l'école enfantine et du pri-

maire) avec détermination et sérénité, comme seul et utile recours possible !

Nouvelle Loi scolaire (LEO) / Quelques repères

3 octobre 2008
La Cheffe du DFJC lance les travaux « Harmos » ; le Président de la SPV fait partie du Conseil Harmos ; la SPV désigne ses représentants au sein des 10 groupes de travail.

31 janvier 2009
Forum Harmos « Créer au primaire les années 7 et 8 d'Harmos » (question des filières).

6 juin 2009
Forum Harmos « Entre école et familles un partage à réinventer ».

26 septembre 2009
Forum Harmos « Vers une école plus inclusive : des intentions aux actes ».

20 novembre 2009
Présentation et mise en consultation de l'avant-projet de LEO.
La SPV envoie un courriel à ses membres et publie un *Majuscules* spécial.

5 décembre 2009
La SPV lance son site de débat et de documentation « Ecoledurable.ch » ; elle publie une annonce payante dans 24 Heures pour le faire connaître.

9 décembre 2009
Au Cazard, la SPV tient un forum en présence de 120 membres : le redoublement, la question des filières et celle de l'intégration sont au coeur des débats.
Le Comité cantonal et la Conférence des présidents établissent les grandes lignes de la réponse de la SPV à la consultation.

20 janvier 2009
Une AD extraordinaire débat et valide la réponse de la SPV à la consultation.

21 janvier 2009
Cette réponse est rendue publique, permettant ainsi aux établissements d'en prendre connaissance.

23 février 2009
Alors qu'elle a été curieusement écartée des travaux, la Commission consultative de l'enseignement, seule instance légalement constituée, prend position, alors que les dés sont jetés.

22 avril 2009
Présentation à la presse du rapport de consultation.
Communiqué de presse de la SPV. « Un calendrier difficile à tenir pour un consensus incertain ».

Puis, en principe : dépôt du projet de Loi devant le parlement au début de l'automne 2010 ; travaux parlementaires, votation populaire en février 2011…

Parallèlement : négociations « techniques » sur la future Loi sur le personnel enseignant (3 février, 3 mars, 13 avril, 30 juin 2010, …)

Communication

Depuis fin mai 2009, le Comité cantonal de la SPV a communiqué 13 fois par un courriel envoyé à l'ensemble de ses membres, a procédé à l'envoi de 2 courriels spéciaux pour convier les généralistes à l'assemblée de mobilisation du 11 mai 2010 et a tenu par mail quelques enquêtes sur des sujets spécifiques.

La SPV a publié 5 numéros de *Majuscules, à savoir :*
No 74, 24 août 2009
Rentrée scolaire: quelques rappels

No 75, 24 août 2009
Rentrée scolaire et votation du 27 septembre 2009

No 76, 3 décembre 2009
Avant-projet de nouvelle Loi scolaire

No 77, 12 janvier 2010
Salaire 2010 et cotisations

No 78, 4 mai 2010
Mise au concours du poste de SG de la SPV

Une seule *Lettre aux députés* a été envoyée, le 20 octobre 2009, à la suite de la votation du 27 septembre.

Presse

2009

16 mai, Le Courrier
Le Président estime qu'introduire la 24e période au Cin en cours d'année était une « erreur ».

19 mai, 24 Heures
Jérôme Loutan (5-9) au sujet des jeunes adultes illettrés.

8 juin, Courrier d'Oron et Journal de Moudon
Compte-rendu de l'AD de Mézières par Edouard Montagrin.

6 juillet, 24Heures
Le Président à propos des casiers judiciaires des élèves.

17, 18 et 19 août, 24Heures/Rouge FM /RSR/Le Courrier
Le Président à propos de la pétition relative aux conditions de l'intégration.

24 août, Le Temps
Positions de la SPV sur l'école à journée continue.

28 et 29 août, 24Heures/Le Courrier
idem

25 août, Le Matin Bleu
Le Président à propos du vouvoiement à l'école.

31 août, Le Matin Bleu
Le SG, à propos des salaires minimaux et maximaux des enseignants romands.

6 septembre, 24 Heures
Le Président à propos de la future nouvelle Loi scolaire.

8 septembre, 24 Heures
Le Président à propos de l'organisation chaotique des stages en regard du nouveau statut des prafos.

1er octobre, 24 Heures
Le Président à propos de la « Ligne verte » à Morges.

1er octobre, La Télé
Le SG sur le même sujet.

5 octobre, 24 Heures
Le Président à propos des MATAS.

5 novembre, L'Hebdo
Le Président à propos du redoublement.

6 novembre, 24 Heures/Le Courrier
Opération tronçonneuse de la SPV.

13 novembre, 24Heures
Retour sur le forum AVESAC.

20 novembre, LFM
Le Président sur l'avant-projet de Loi scolaire.

21 novembre, Le Temps
idem

30 novembre, Migros Magazine
Le SG sur les relations entre famille et école.

2 décembre, Le Temps
Le Président sur le foulard islamique.

5 décembre, 24 Heures
Annonce payante Ecoledurable.ch

9 décembre, 24 Heures
Article sur le site Ecoledurable.ch

18 décembre, 24 Heures
Tribune libre du Président sur la LEO.

2010

1er février, 24 Heures
Le SG à propos d'une collègue « obligée » de partir à la retraite.

4 février, L'Hebdo
Le Président dans un dossier sur le créationnisme.

20 février, 24Heures
La SPV dénonce le manque de respect dû à la Cheffe du DFJC, huée à Vevey.

25 février, 24 Heures
Position de la SPV sur l'avant-projet de LEO.

15 et 16 mars, LFM/Rouge FM/Le Courrier
Prise de position de la SPV sur la formation des apprentis sans-papiers.

25 mars, RSR le Grand 8
Le Président à propos des responsabilités respectives de la famille et de l'école.

23 avril, 24 Heures/le Courrier/RSR
Communiqué de presse de la SPV suite au retour de consultation de l'avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire.

27 avril, TSR/TJ
Jean-Marc Nicolet en regard de la pénurie d'enseignants.

29 avril, Le Temps
Le Président à la suite de la conférence de presse d'Ecole 2010.

8 mai, 24 Heures, Le Courrier
Le Président sur les 3 mios d'économies à la DGEO pour 2010.

Quelques cerises piquées sur un très gros gâteau

- En juin 2009, le Comité cantonal intervient auprès de la Cheffe du DFJC afin que le film *La Forteresse* de Fernand Melgar soit distribué gratuitement dans les écoles vaudoises ;
- Lors de la votation du 27 septembre 2009, relative à l'accueil parascolaire / école à journée continue, le Comité cantonal a pris position, appuyé par la Conférence des présidents, par une *Lettre aux députés*, un *Majuscules* et un communiqué de presse ;
- Il est intervenu, à fin juin 2009, auprès des autorités de Grandson, suite à un déménagement de classe jugé peu approprié ;
- Il a suivi, depuis juin 2009, avec le SG, la question de la mise en oeuvre de la 24e période au Cin et participé aux négociations relatives au statut des rythmiciennes ;
- Il a répondu en août 2009 à quelques collègues soucieux de la gestion de l'épidémie potentielle de Grippe A ;
- Il est intervenu sévèrement par courrier au DFJC relativement à la question de la gestion du carnet du lait et à la décision 120 (statut des auxiliaires), demandant des négociations sur ce thème ;

- Il a soutenu, en novembre 2009, les collègues neuchâtelois dans leur lutte contre un nouveau programme d'économies ;
- Il a travaillé avec le comité de l'AVEPS à l'automne 2009 afin de trouver des solutions et des pistes pour résoudre la situation de membres de l'AVEPS qui ne désirent pas rejoindre la SPV en dépit de ce qu'indiquent les statuts;
- Il a pris position en mars 2010 sur la question de la formation professionnelle (non) offerte aux sans-papiers ;
- Il a transmis par voie électronique ses voeux de Nouvel an à l'ensemble des partenaires …

Comité cantonal de la SPV, mai 2010

Instances internes

Conférence des présidents

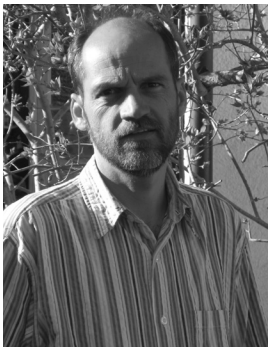

Bernard Grandjean
Président de la Conférence des présidents

Vie et fonctionnement de la Conférence des présidents
La Conférence des présidents s'est réunie à 7 reprises depuis notre dernière AD de Mézières. L'ambiance de travail respectueuse et sereine a permis à cet organe consultatif de fonctionner avec efficacité. La Conférence a une fois de plus clairement rempli son rôle : traiter de l'actualité syndicale et pédagogique, favoriser les liens entre nos associations professionnelles, unir nos forces.
Six présidents ou représentants sortants ont été chaleureusement félicités pour leur engagement, il s'agit de Monique Capt (AVECIN), Laurence Calderara (AVMACT), Christine Sözerman (5-9), Lucia Polli (AVMES), Anne Gillièron (AVESAC) et Gaël Liardon (AVMM).

Nous avons accueilli cette année Frédérique Henry (AVMACT), Rémy Châtelain (AVMES), Claudine Badoux (AVEPS), Pierre Glardon (AVMM), ainsi que Christophe Blanchet (AVESAC).
La conférence des présidents compte donc 11 représentants ou présidents d'associations professionnelles.

Le point chaud de l'exercice : la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement (LEO)
C'est sans conteste le sujet qui a le plus retenu l'attention et les forces de la Conférence des présidents : une séance de travail extraordinaire, en janvier 2010, lui a donné l'occasion de vivre un marathon de questions-réponses passionnant et extrêmement vivant, où chaque position a pu être défendue en regard des propositions très abouties que le comité cantonal SPV avait élaborées. La validation sans heurts obtenue par des délégués très attentifs en AD extraordinaire le 20 janvier peut être comprise comme une solide preuve de confiance vis-à-vis des instances de la SPV.
Relevons aussi que les différents représentants SPV engagés dans les groupes thématiques ont pu s'exprimer en conférence et ainsi enrichir notre position commune d'une cohérence bienvenue.

Decfo-Sysrem, suite du feuilleton…
La conférence des présidents poursuit son travail de revendication de cohérence salariale pour tous les partenaires de l'école obligatoire. Les représentants de l'AVMES, de l'AVMTM et de l'AVMP nous incitent

à maintenir la pression sur les autorités et sont soutenus par la Conférence.

Consultation sur la catégorisation de la formation de généraliste
La Conférence des présidents a confirmé la position du CC de ne pas entrer en matière sur cette consultation, elle a évoqué son attachement à une formation de type « tronc commun ».

Pétition « Intégration »
La Conférence des présidents a participé à la rédaction de cette pétition et a validé les décisions du CC.

Groupe de travail intégration

Mireille Brignoli
Présidente du GT intégration

Le groupe de travail intégration est normalement composé d'au moins un représentant de chaque association de la SPV. Il s'est réuni trois fois cette année.
Lors de ces réunions il s'est attaché à travailler sur les difficultés rencontrées lors d'une intégration, une meilleure gestion des ressources et la consultation sur l'avant-projet de Loi scolaire.

Quelques pistes pour l'année prochaine:

- Comment dépasser la politique d'intégration dans l'école ordinaire des enfants à besoins particuliers pour arriver à une école inclusive?
- La mise en place des enseignants "renfort pédagogique", premier bilan.
- Mieux définir les rôles de l'enseignant "SPS", de l'enseignant " renfort pédagogique".
- Maintenir et favoriser l'échange entre nos différentes associations.
- Poursuivre la réflexion générale de la SPV autour de l'intégration, de la pédagogie compensatoire et spécialisée.

Membres du GT intégration:
Mireille Brignoli (présidente / CC SPV), Rosanna Cipriano (AVMACT), Leonardo Camposo (AVMES), Noémie Prod'hom (AVMP), Rémy Chatelain (AVMES), Christine Sözerman (5-9)
Mireille Moia Carrard (AVMES), Alice Conod (AVMP)
Isabelle Berney-Monnier (AVECIN), Bernard Grandjean (AVMD)
Serge Weber (AVEPS), Anne Gillièron (AVESAC)

Associations professionnelles

AVECIN

Association vaudoise des enseignant-e-s du cycle initial

Anne-Claire Chaubert
Présidente

Représentation

La version 2 du Plan d'études romand (PER) a été élaborée au cours de l'automne 2009. Anne-Claire Chaubert y a travaillé en qualité de rédactrice pour le domaine « Langue- français, 1er cycle. »

Conjointement à l'introduction du PER, la CIIP prépare un moyen d'enseignement de CE pour le futur 1er cycle primaire. Anne-Claire Chaubert participe à un groupe d'experts intercantonaux chargé de l'adaptation de ce moyen aux deux premières années de scolarité.
Mireille Brignoli siège à la Commission pédagogique romande de la CIIP, où elle représente les intérêts des premiers degrés.

Introduction de la 24e période (suite et fin…)

La négociation concernant l'horaire des classes CIN après l'introduction de la 24e période, qui a abouti à la publication de la décision 114, a permis à un bon nombre d'établissements d'obtenir un horaire satisfaisant l'ensemble des enseignants. Le comité de l'AVECIN s'en réjouit.

Toutefois, un certain nombre de collègues ont exprimé leur mécontentement quant à la manière dont la décision 114 a été appliquée dans leur établissement. Alors que ce texte stipule clairement que *« l'organisation d'un établissement, notamment pour ses horaires généraux, doit faire l'objet d'une consultation et d'un accord du corps enseignant concerné »*, des considérations d'ordre organisationnel ont primé sur la nécessité de procéder à un réel processus consultatif, à Lausanne notamment. Dans la capitale, l'introduction d'une récréation de l'après-midi « facultative », s'apparentant à une 25e période pour les enseignant-es qui choisissent de ne pas l'effectuer, est aussi déplorée.

D'autre part, un très (trop ?) grand nombre d'établissements a demandé, et obtenu, une dérogation à l'article 156 RLS pour faire débuter l'école avant 8h30.

Suite aux courriers reçus, le comité de l'AVECIN a écrit à la Cheffe du Département pour regretter cette application parfois partielle de la décision 114.

Dans le même temps, un sondage concernant la récréation de l'après-midi a été envoyé à nos membres. Sur 153 réponses, 140 étaient défavorables à une récréation l'après-midi. L'AVMP a également sondé ses membres sur cette question : la suppression de la récréation de l'après-midi est là encore souhaitée par une large majorité.

Le 27 octobre 2009, une délégation de l'AVECIN a rencontré Pierre Jaccard, Directeur adjoint responsable de l'organisation et de la planification à la DGEO, pour un échange sur ces différents points. Ce dernier s'est engagé à faire part de nos préoccupations à Madame Lyon. Aucune réponse de sa part ne nous est parvenue à ce jour.

L'introduction d'une 24e période au CIN a également eu pour conséquence la signature de nouveaux contrats de travail. La SPV et l'AVECIN ont envoyé plusieurs mails à leurs membres afin de donner les renseignements utiles.

Quelques mots à propos de DECFO - SYSREM

Lors de notre dernière AG, des enseignantes proches de la retraite ont souligné ne pas avoir véritablement vu leur salaire revalorisé lors de la réforme DECFO - SYSREM. Un modèle de lettre à la Cheffe du Département pour les enseignantes du CIN en fin de carrière a donc été proposé sur le site de l'AVECIN. Une quinzaine de copies nous sont parvenues. A notre connaissance, ces lettres sont restées sans réponse.

Avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Le Comité de l'AVECIN a longuement étudié l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire. Ses positions ont été inclues dans la réponse de la SPV à la consultation, approuvée lors de l'AD SPV du 20 janvier 2010.

Un numéro spécial de l'AVECinfo, portant sur les principaux enjeux de la LEO, a été envoyé aux membres de l'AVECIN en janvier, pour les appuyer lors des consultations au sein des établissements scolaires. Afin de légitimer sa prise de position concernant le futur horaire des deux premières années de scolarité, le Comité de l'AVECIN a par ailleurs effectué un sondage auprès de ses membres sur différentes propositions de répartition hebdomadaire des périodes. Ce sondage a largement plébiscité la proposition du comité en faveur d'un horaire de 18 périodes pour les élèves de 1ère année, puis de 26 périodes pour les élèves de 2e année, sur un horaire de la classe de 28 périodes.

Les interventions de la Cheffe du Département lors de sa tournée d'information dans le canton ont cependant suscité des craintes au sein du Comité de l'AVECIN. Les réponses apportées aux questions des enseignant-e-s CIN sur les points fondamentaux de l'horaire des élèves,

de l'évaluation et de l'organisation en classes multi-âge ne nous ont pas paru satisfaisantes et n'ont pas été de nature à nous rassurer.

Trois résolutions ont donc été présentées par le comité et adoptées par les membres présents lors de l'AG de l'AVECIN, le 14 avril 2010 :

Résolution 1 :
« Pour une évaluation adaptée au début de la scolarité » ;

Résolution 2 :
« En faveur d'un horaire de 18 périodes hebdomadaires en 1ère année et 26 en 2ème année du premier cycle » ;

Résolution 3 :
« Pour des classes obligatoirement multi-âge en 1ère année et 2ème année du premier cycle ».

Ces prises de position sont fondamentales pour que la qualité et la pertinence de notre travail ne soient pas péjorées par l'éventuelle entrée en vigueur de la LEO.

Comité AVECIN:
Christiane Regli
Sylvie Gerber-Desponds
Mélanie Leresche, vice-présidente
Nathalie Katz-Lachavanne
Mireille Brignoli
Chantal Vial
Anne-Claire Chaubert, présidente
Christian Carrard

AVMP

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires

Alice Conod
Présidente

Le comité s'est réuni à la fréquence d'une fois par mois durant cette année, qui pourrait se résumer en deux périodes. Dans un premier temps, ces rencontres ont permis de débattre de l'avenir et de l'existence de l'AVMP. En outre, l'arrivée d'Harmos pose des questions sur l'avenir des associations, telles qu'elles sont actuellement articulées au sein de la SPV.
Le manque de renouvellement au comité, ainsi que la faible participation à l'AG 2009, ont eu pour conséquences une remise en question de la pertinence du travail et de la motivation du comité. C'est donc naturellement qu'il a été envisagé d'autres formes d'existences des enseignant-e-s généraliste du primaire au sein de la SPV, sans le comité et la forme actuelle de l'association.
Une rencontre avec le Président, le Secrétaire général de la SPV et des membres des comités de l'AVECIN et des "5-9" a été consacrée à ces questions.

Dans un deuxième temps, qui coïncide avec le début de l'année 2010, des messages de mécontentement de collègues sont parvenus au comité, concernant la maîtrise de classe ainsi que le cliquet salarial après 15 ans.
Le Comité a donc concentré son travail sur ces deux dossiers.
Des résolutions ayant déjà été votées l'an passé à ce sujet, l'AVMP a organisé le 11 mai 2010, avec l'aide des permanents de la SPV, une assemblée générale ouverte à tout le corps enseignant généraliste afin de porter ces demandes avec plus de vigueur et d'envisager toutes les actions nécessaires à l'obtention de ces revendications.

D'autres sujets ont retenu l'attention de l'association durant l'année :
Le comité a compulsé le catalogue des formations continues de la HEPL afin d'y relever ce qui semblait obsolète ou peu adéquat, voire même à double emploi.
La LEO (nouvelle loi sur l'école obligatoire) a fait l'objet de plusieurs débats au sein du Comité ; nos réflexions ont contribué à la réponse de la SPV.
Enfin, c'est avec joie que le Comité a vu la mise sur pied de la journée "Acquisition du langage écrit et ses difficultés", issue notamment des recherches de Georges Hoefflin, auxquelles l'AVMP avait participé financièrement.

Notons que la présidente et les autres membres du comité ont eu à cœur de représenter l'association à diverses assemblées tout au long de cette année. Sans oublier le journal PRIM, qui comme à son habitude, est paru à quatre reprises.

Comité AVMP
Alice Conod, présidente
Micheline Rieben, secrétaire
Christiane Ballif, caissière
Elisabeth Tésar

Les "5-9"

Association vaudoise des maîtres et maîtresses du CYT et de 7 à 9

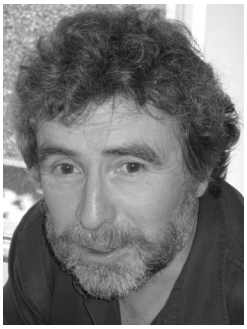

Jean-Marc Nicolet

"Les 5-9" sont en veilleuse depuis le 3 décembre 2009. Pilotée actuellement par un comité de transition composé de Jacques Daniélou, Président de la SPV, Jean-Marc Haller, Secrétaire général de la SPV, et Jean-Marc Nicolet, membre du Comité cantonal (tous trois membres des "5-9"), l'association ne demande qu'à retrouver le plus vite possible un second souffle, de nouvelles forces dirigeantes et, surtout... de l'ambition et de l'initiative ! Il y a des fauteuils "business class" qui ne demandent qu'à être occupés, qu'on se le dise...

Ce ne sont pas les sujets de réflexion et les occasions d'agir qui manquent : quel que soit le sort que les citoyens vaudois réserveront, au début 2011, à la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et / ou à l'Initiative Ecole 2010, "Les 5-9" vont avoir un rôle important à jouer autour de la mise en oeuvre d'HarmoS et du PER, pour ne citer

que ces chantiers "mammouths". Sans oublier tout ce qui va découler du nouveau cursus de formation des maîtres du Secondaire 1 : n'est-il pas temps de proposer un nouveau port d'attache, voire un forum ou une forme d'ambassade - en un mot : une maison - à tous les collègues qui vont prochainement œuvrer dans les degrés 9-11 (actuels 7-8-9) ?

Après 11 ans d'existence, issue de la fusion de 2 associations sœurs de la SPV, l'Association des maîtres de la division supérieure (AVMDS) et celle des maîtres de la division terminale (AVMDT), l'association des "5-9" a - provisoirement, espérons-le - posé la clé sur la corniche, faute de combattants. Le dernier comité composé de Jérôme Loutan (président), Christine Sözerman et Françoise Rime-Dellsperger a pourtant lancé de nombreux appels à près de 500 membres et s'est activé, qu'il en soit encore une fois vivement remercié, autour des thématiques suivantes :

- moyens romands d'enseignement des mathématiques;
- nouvelles formations continues en activités manuelles et en enseignement de la cuisine, alimentation et société, à la HEPL;
- intégration-inclusion des enfants en situation de handicap dans les classes de l'enseignement obligatoire.

Sans oublier :

- des représentations dans les forums HarmoS;
- des délégations dans les groupes de travail thématiques HarmoS;
- plusieurs présences dans les médias sur les sujets de l'illettrisme, des devoirs à domicile et de l'orientation vers les métiers.

Lors de la dernière AG des "5-9" du 3 décembre 2009 à Renens, plusieurs collègues ont relevé la nécessité de créer un groupe de réflexion sur le fonctionnement des enseignants du Secondaire 1 et sur l'avenir de la maîtrise de classe, dont on souhaiterait qu'elle retrouve ses lettres de noblesse. Encore une fois : qui saisira la balle au bond, avec l'appui du comité de tutelle ?

Comité de transition des "5-9"
Jacques Daniélou
Jean-Marc Nicolet
Jean-Marc Haller

SVASPRYJAD

Section vaudoise de l'association suisse des professeurs de rythmique Jaques-Dalcroze

Elise Milliet
Présidente

Etat des membres et comité

La SVASPRYJAD compte actuellement 39 membres actifs.
Cette année, le Comité est en phase de remaniement.

- Lors de l'Assemblée générale du 17 avril, trois personnes du comité ont démissionné : la secrétaire, Hélène Aubert, pour cause de retraite, ainsi que Marie-Antoinette Gay-Duroux et Valéry Michel. Ces personnes ont été chaleureusement remerciées pour leur engagement au sein de l'association.
- Deux nouveaux membres du comité ont été élus ; il s'agit de Kristel Latapie et Camille Reithaar. Des séances de travail au sein même du comité ainsi qu'avec la SPV auront lieu prochainement afin de réorganiser notre fonctionnement.

Faits marquants

Négociations

Cette année a été principalement marquée par les nombreuses étapes qui ont entouré les séances de négociations avec la Cheffe du Département, Anne-Catherine Lyon.

Pour donner suite aux 5 recours déposés suite à la mise en place de DECFO-SYSREM ainsi qu'aux avenants à nos contrats de travail, que nos membres ont retournés non-signés, des négociations ont été préparées de la façon suivante :

1. Plusieurs séances de discussions ont eu lieu entre Jean-Marc Haller, Secrétaire général de la SPV, Jacques Daniélou, Président de la SPV et Elise Milliet, présidente de l'association, afin d'examiner la situation professionnelle tant sur le plan du statut que sur celui du taux d'activité particulier.
2. S'en sont suivi deux après-midis de longs échanges avec Pierre Kolly, Directeur général adjoint, directeur RH de la DGEO, dans le but d'anticiper le travail avec la Cheffe du Département (4 mars et 24 mars 2009).
3. En parallèle, une résolution de soutien a été proposée et acceptée lors de l'AG de l'AVECIN du 29 avril 2009.
4. Deux séances de négociations ont eu lieu avec Mme Anne-Catherine Lyon, en présence de Pierre Kolly, Daniel Christen, Jean-Marc Haller, Jacques Daniélou, Cathy Sigg et Elise Milliet les 17 et 22

juin 09. Les conditions de travail des rythmiciennes ainsi que leur statut particulier ont été longuement exposés.

5. La présidente a reçu en date du 9 juillet, une réponse de la part de la Cheffe du Département traitant notamment de la possibilité de déposer un décret devant le Grand Conseil pour demander la classe 9A/24 (au lieu de 25).

Assemblée extraordinaire, Crissier, le 28 août 2009

Pour donner réponse à ce courrier, une Assemblée extraordinaire a été organisée pour adopter le contenu d'une lettre de réponse et compléments aux propositions de la Cheffe du Département. Jean-Marc Haller et Jacques Daniélou étaient présents afin d'apporter les éclaircissements nécessaires.

Assemblée générale, Ropraz, le 17 avril 2010

- Deux résolutions ont été présentées concernant les horaires et les apprentissages fondamentaux.
- Des nouvelles de la suite des négociations ont été données ; restant sans réponse au courrier du 15 septembre 2009, la présidente a adressé une nouvelle lettre à la Cheffe du Département le 15 mars 2010, qui demandait expressément une réponse pour notre AG. Cette lettre contenait également quelques points à clarifier dans l'avant-projet de Loi scolaire.
- Une réponse est parvenue en date du 15 avril 2010 avisant que le projet de décret était finalisé et qu'il était actuellement soumis à l'analyse juridique. Il est proposé la rétroactivité à la rentrée 2009, contrairement à la demande initiale qui demandait une application dès le 1er décembre 2008. Les autres points évoqués lors de la négociation (horaires, indemnités, …) sont reportés aux travaux techniques en cours relatifs à une future loi sur le personnel enseignant.
- La SVASPRYJAD a souhaité – et voté à l'unanimité – la nomination de Madame Liliane Favre-Bulle en tant que membre d'honneur de l'association. Cette rythmicienne, entre autre professeur à l'Ecole Normale, a largement contribué à l'introduction et à la reconnaissance de la Rythmique Jaques-Dalcroze au sein de l'Ecole Vaudoise. De par ses compétences et son rayonnement, elle a notamment favorisé l'émergence de cet enseignement dans les classes du CIN ; enseignement qui perdure actuellement. C'est donc avec estime et reconnaissance que la SVASPRYJAD accueille Madame Liliane Favre-Bulle en tant que membre d'honneur de son association.

Avant-projet de loi scolaire

Le comité s'est penché attentivement sur cet avant-projet afin de pouvoir se positionner clairement quant à notre profession lors de la conférence des présidents de la SPV organisée à ce propos.

Les membres ont reçu un message de la présidente le 21 janvier 2010 afin de faciliter la prise de position lors des séances d'établissements respectives.

Rencontre avec le SEPS

La traditionnelle rencontre annuelle avec le SEPS aura lieu le 25 juin 2010. Le nouveau comité y sera présenté.

Une séance de « relais » s'en suivra entre l'ancien et le nouveau comité.

Comité de la SVASPRYJAD
Hélène Aubert
Marie-Antoinette Gay-Duroux
Valéry Michel
Karen Bernoulli
Elise Milliet, présidente

AVMTM

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de travaux manuels

Patrick Besson
Président

Le mariage avec les maîtresses de couture a été prononcé ce printemps. Après des années de collaboration, de partage des élèves dans la grille horaire, de constructions d'expositions et de travail commun pour des événements scolaires, nous voici arrivés à célébrer cette union. L'AVEAC est née le mercredi 28 avril 2010.
Evidemment, certains diront que ce n'est pas utile, mais le comité estime que la dynamique engendrée par cette fusion sera profitable à la défense des branches concernées et que les "chères têtes blondes" en seront bénéficiaires.

Un nouveau comité regroupant des membres des deux associations va maintenant prendre le relais et pousser plus loin les revendications liées aux spécificités des membres. L'association sera ainsi plus forte par son nombre et sa diversité.
L'AVMTM tient à remercier Jean-Claude Sahli qui a accepté de prendre le siège de Martial Delacour au Comité cantonal de la SPV. Les activités créatrices manuelles gardent ainsi un représentant au sein de l'exécutif de notre syndicat.

Formation à 60 crédits
Après dix ans de lutte, l'AVMTM et l'AVMACT ont obtenu une formation de 60 crédits pour nos futurs collègues. Malheureusement, le fait de négocier avec les autres cantons risque de pousser ce bon pays de Vaud à choisir une formation moins exigeante. C'est ce qui a été signifié par les responsables de la DGEO lors d'une rencontre le 1er juillet 2009.

Le 19 novembre, une réunion à la HEPL a fini d'éclairer les lanternes de l'AVMTM: le canton du Valais a décidé de former ses maîtres sur une base de 40 crédits.
D'autre part, les nouvelles reçues récemment de Fribourg ne sont pas des plus encourageantes. L'avenir dira si les politiques veulent continuer à former des maîtres ou si les enseignants de travaux manuels en seront réduits à faire des cocottes en papier.

Nous espérons que les prochains pourparlers donneront satisfaction et une résolution de la SPV aidera la nouvelle association à défendre les acquis de cette nouvelle formation.

Suite Decfo-Sysrem
Les recours au Tripac ont été nombreux et plusieurs maîtres ont été étonnés qu'aucune réponse ne leur soit parvenue. Suite à l'intervention de Martial Delacour, la FSF a écrit au tribunal pour connaître la suite qui sera donnée à nos revendications. Malheureusement, nous n'avons pas de nouvelles à ce jour. Il est tout de même totalement injuste que des collègues possédant le BFC1 ne soient pas payés selon ce titre.

Nouvelles du PER
Le comité a été très satisfait de voir le PER relu et corrigé par une commission dans laquelle siégeait notre ami Daniel Borel. Les techniques et les contenus ont été précisés.

Les remarques et modifications apportées devraient permettre un ajustement intéressant pour nos branches.

Après 15 années de comité, le président de l'AVMTM souhaite bons vents et espère que la nouvelle association apportera beaucoup de satisfactions à tous.

Nouveau comité de l'AVEAC
François Corthésy
Christian Martin
Françoise Pochon
Martial Delacour, président
Birgit Pattey
Jean-Claude Sahli
Anne Rodigari
Frédérique Henry
Daniel Borel

AVMACT

Association vaudoise des maîtresses d'activités sur textiles

Frédérique Henry

Fusion entre l'AVMACT et l' AVMTM
Suite à l'exposition à quatre mains en 2008 avec l'AVMTM, l'idée d'une fusion entre les deux associations a germé.
Lors de l'AG du 7 octobre 2009, la majorité des membres a approuvé cette proposition.
Une AG extraordinaire le 28 avril 2010 a concrétisé cette réunification.

Le PER
Durant l'automne 2009, une membre du comité ainsi qu'un membre du comité de l'AVMTM ont été mandatés en tant que rédacteurs pour le domaine des ARTS du nouveau Plan d'études romand.

LEO
Le comité a suivi avec intérêt toutes les séances d'information ainsi que la consultation de l'avant-projet de la Loi sur l'enseignement obligatoire organisées par la SPV.

PIRACEF
La nouvelle formation romande nous a été présentée par Denis Leuba (HEPL) lors de l'AG 2009.
L'AVMACT a été invitée à la présentation globale du projet à la HEPL.
Suite aux informations reçues, l'AVMACT trouve regrettable que les conditions d'entrées soient différentes d'un canton à l'autre.
De plus, il semblerait que cette formation reste très théorique.

Changement au sein du comité de l'AVMACT
Après avoir ramé avec force, courage et efficacité, trois membres ont quitté le bateau de l'AVMACT.
Il s'agit de Laurence Calderara, Rosanna Cipriano et Gaëlle Repond.
Fortes et persévérantes, elles ont su garder le cap et mener le bateau flirter avec celui de l'AVMTM.
Le reste de l'équipage a été rejoint par 2 nouveaux "moussaillons". Frédérique Henry et Françoise Pochon ont tout mis en oeuvre pour garder le bateau à flot et le plus attrayant possible pour convoler en juste noce avec le paquebot de l'AVMTM.

Comité de l'AVMACT
Françoise Pochon
Frédérique Henry
Birgit Patthey (absente)
Catherine Quiblier (absente)
Fabienne Bettex (absente)

AVMD

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes de développement

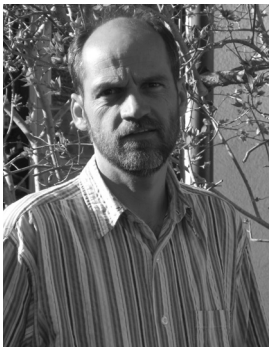

Bernard Grandjean
Président

Nouvelles du comité
Les 11 rencontres du comité se sont déroulées dans une ambiance conviviale et constructive, teintées cette année des expériences de coopération au Burkina Faso de Michèle Charrière, qui a apporté au sein de notre équipe une vision pédagogique réjouissante, basée sur l'authenticité des relations humaines.

Reflets de l'Assemblée générale du 28 octobre 2009
L'AVMD a opté pour une nouvelle formule intéressante, qui devra encore faire ses preuves dans l'avenir : une convocation matinale, pour les plus courageux de nos membres, en introduction à une journée pédagogique.
37 membres de l'AVMD ont répondu à l'appel de l'aube, ils ont accepter la présentation des comptes, procédé aux diverses élections statutaires et félicité très chaleureusement Anne Catherine Pasche qui, après de nombreuses années de dévouement en tant que secrétaire auprès de l'association, a décidé de prendre sa retraite en fin d'année scolaire prochaine.

Une journée de formation continue riche et intense
Ce 28 octobre 2009, 93 collègues ont participé à la journée de formation organisée en partenariat avec le SESAF. Sous le titre évocateur de « Transition école-métiers », nous avons pu entendre Jean-Marc Sueur, responsable de l'école de formation Verdeil TEM d'Yverdon, qui regroupe 60 jeunes présentant divers retards de développement, des troubles du développement ou de la personnalité. Son discours enthousiaste et ancré dans la réalité du terrain de l'entrée en apprentissage de jeunes gens au parcours scolaire complexe a été vivement apprécié.
Philippe Martinet, coordinateur de projets SESAF dans le secteur de l'appui à l'insertion professionnelle, a bien voulu rappeler les grandes lignes de la politique publique en matière de transition, en présentant notamment des graphiques très détaillés du devenir des élèves de classes D.
Ont suivi deux courtes prises de parole, l'une du Chef de Service Serge Loutan, l'autre de Philippe Nendaz, Chef d'Office.
C'est autour de quelques questions préparées par le comité que l'après-midi a vu nos membres entrer en relation directe avec les ins-

pectrices et les inspecteurs de l'enseignement spécialisé qui ont bien voulu se prêter au jeu de l'échange à bâtons rompus.

Présentation de l'AVMES et de l'AVMD à l'Institut de Pédagogie Spécialisée, HEPL
Deux membres de notre comité ont présenté les buts de l'association, en étroite collaboration avec l'AVMES, et ont répondu aux préoccupations et nombreuses questions des étudiant(e)s.

Préparation d'une journée pédagogique avec l'AVMES
Nous sommes actuellement en phase active de préparation d'une journée de formation en partenariat avec l'AVMES. Elle aura lieu en octobre 2010, à Crêt-Bérard, et traitera du thème, plus que jamais brûlant, de l'école inclusive.

Avant-projet LEO ; comment imaginer une perméabilité entre structures séparatives et inclusion forcenée ?
Le produit du travail de réflexion mené au sein du groupe de travail HARMOS « Pédagogie différenciée » s'est inévitablement réduit à bien peu de chose une fois la moulinette des services de rédaction de l'avant-projet de loi actionnée… et le président a eu bien de la peine à y reconnaître le fruit de son action syndicale.
La question reste entière : comment concilier deux visions opposées, soit intégrer la différence au sein d'une école aux structures hyper normées…

Decfo-Sysrem, les enseignants spécialisés en établissements DFJC ont réellement été valorisés salarialement
Le comité a officiellement pris acte de la valorisation salariale et remercié Mme Anne-Catherine Lyon pour son travail dans ce sens.

La passerelle de formation est prête !
C'est tout frais… chaque enseignant spécialisé a reçu ces jours une proposition du service académique de la HEPL, permettant à qui le souhaite d'obtenir les crédits manquants à la reconnaissance CDIP du brevet. L'action de colère de notre association a été entendue et le comité va maintenant examiner dans les détails – et pour plusieurs membres du comité en tant qu'étudiants HEPL, puisqu'ils vont reprendre leur cartable – la valeur de la formation mise en place.

Comité de l'AVMD
Nicolas Baume, caissier
Anne Catherine Pasche
Michèle Charrière
Eric Michel
Valérie Wild
Bernard Grandjean, président
Elisabeth Cappelli

AVEPS

Association vaudoise d'éducation physique scolaire

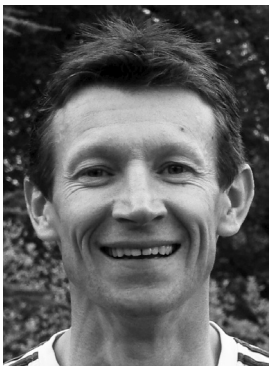

Pascal Mornod
Co-Président

2009, une année riche et mouvementée pour l'association !

Voilà une phrase sans surprise et qui pourrait figurer en tête de rapport d'activités des co-présidents de l'association depuis quelques années. Mais alors, quoi de bien particulier cette année ?

Sans revenir sur tous les dossiers auxquels le comité a consacré du temps cette année, je tiens à relever les priorités suivantes :

- Retour de la 3e heure de sport dans les gymnases et écoles professionnelles.
- Défense du Brevet fédéral 1 et tentative pour obtenir l'équivalence « Bachelor ».
- Mise en consultation de l'avant projet de loi sur l'éducation physique et du sport dans le canton de Vaud.

En ce qui concerne la dotation horaire en EPH au secondaire II, les nouvelles sont excellentes et l'AVEPS profite de l'occasion pour remercier la SPV et tout particulièrement son Président, Jacques Daniélou, pour son engagement et son soutien dans ce dossier et lors des diverses rencontres avec Mme Anne Catherine Lyon et M. Séverin Bez (DGEP). En effet, une somme de 1,5 million est mise au budget pour l'année 2010 et le retour de ces heures de sport est prévu pour la prochaine rentrée d'août.

Après le soutien de Patrick Badoux, Président du GRT, celui de Fabien Ohl, Directeur de l'ISSUL, l'ASEP apporte le soutien de l'asso-

ciation suisse sur ce dossier. Le comité est en attente d'une réponse de l'Université de Lausanne.

En qui relève de l'avant-projet de loi sur l'éducation physique et le sport, la réaction de l'AVEPS fut immédiate par la presse télévisée et écrite pour faire part des inquiétudes concernant la notion de dotation horaire moyenne sur l'année, ceci en incluant les camps et journées sportives. L'AVEPS a ensuite répondu à la mise en consultation de cet avant-projet de loi. Le comité suit bien évidemment la suite de cette modification du texte légal.

Enfin, le président tient à remercier Serge Weber pour son immense travail effectué à la tête de l'AVEPS depuis quelques années, et surtout la manière dont il a su gérer le lien avec la SPV… et aussi à remercier Claudine Badoux pour avoir accepté de rejoindre notre comité en tant que Vice-présidente.

Comité de l'AVEPS
Pascal Mornod, co-président
Vanessa Lecoultre, secrétaire
Anouk Nussbaum, rédactrice
Lionel Bonvin, responsable technique
Sybille Roch, caissière
Serge Weber, co-président
Alexandre Cuche (absent)

AVMES

Association vaudoise des maîtres et maîtresses de l'enseignement spécialisé

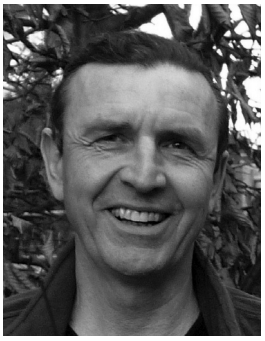

Rémy Chatelain
Président

« Non, pas chez moi »
Le parapluie a trottiné
Chez le voisin.
Haïku japonais

L'association compte à ce jour 200 membres environ sur 450 enseignants spécialisés employés dans les institutions.
Le comité, composé de 4 personnes, s'est réuni 10 fois durant l'année 2009. La présidente, Lucia Polli, a démissionné dès la rentrée scolaire

d'août pour raison professionnelle (doyenne des RP/ECES). Rémy Chatelain a assumé la présidence par intérim et a été élu à l'assemblée générale de novembre ainsi que les membres du comité composé de Mireille Moia-Carrard, Léonard Composo et Christophe Schenk. Le comité tient à remercier le fidèle secrétaire général, Bernard Durrer, la poutre maîtresse de l'association, pour son soutien et l'efficacité de son travail.

Deux dossiers ont occupé principalement les pensées et les actions du comité durant cette année:
La politique de l'école inclusive a eu des conséquences dans les institutions, mais le choc a été ressenti principalement dans les établissements primaires qui ont dû et doivent encore faire face à des situations difficiles dans la prise en charge d'élèves en situation de handicap parfois sans véritable projet (intégrations « sauvages ».) La crainte supposée que les écoles d'enseignement spécialisé devaient se vider n'était pas fondée. Le comité peut constater dans certaines écoles une diminution des admissions de jeunes enfants, mais également une arrivée de jeunes en âge secondaire et n'oublions pas que nous sommes en phase transitoire jusqu'en 2013. La totalité des budgets des écoles spécialisées est assumée actuellement par le SESAF et non plus les 50% comme auparavant avec l'AI. L'AVMES ne peut pas jouer les devins, mais elle peut observer que l'Etat prend de plus en plus de place dans les décisions et que l'autonomie des écoles d'enseignement spécialisé tend à se réduire.

Un groupe de réflexion Intégration et pédagogie inclusive/ AVMES, ouvert à toute personne intéressée, s'est réuni 4 fois en 2009. Il a accueilli des enseignants spécialisés, principalement des SPS, qui ont pu témoigner de leurs pratiques, de leurs réussites, de leurs inquiétudes ou de leurs difficultés. Le groupe s'est penché également sur l'avant-projet de la nouvelle loi scolaire, particulièrement en son chapitre IX consacré à la pédagogie différenciée. Ces travaux ont été menés en synergie avec le groupe de travail "Intégration et pédagogie inclusive de la SPV" qui a transmis la position de l'AVMES pour la consultation demandée par Mme Anne-Catherine Lyon.

La création, par le SESAF, de l'ECES (école cantonale d'enseignement spécialisé!) sur le site de l'ancienne ECES (école cantonale des enfants sourds !!) et la mise au concours d'une trentaine de postes de Renfort Pédagogique, a suscité de fortes réactions chez les SPS qui n'ont reçu, pour l'instant, aucune information du SESAF sur l'avenir de leur statut.

L'entrée de Deco-Sysrem au 1er janvier 2009 a des conséquences importantes pour l'enseignement spécialisé dans les institutions du parapublic. Le comité de l'AVMES s'inquiète pour l'avenir de l'enseignement spécialisé et trouve inacceptable l'iniquité actuelle de traitement et de statut avec nos collègues enseignants spécialisés employés par l'Etat. Lors de l'assemblée extraordinaire du 12 mars 2009 a été adopté à une majorité écrasante une double résolution:

- Demander à l'AVOP quelles mesures elle prévoit pour réduire, voire supprimer cette inégalité de traitement.
- Demander à l'Etat d'étudier une éventuelle étatisation des enseignants spécialisés employés en institutions.

Cette résolution a été soutenue par une pétition de 220 signatures.

A cet effet, le comité a rencontré les membres du comité de l'AVOP en avril et leur a demandé ce qu'ils comptaient faire face à une situation que nous jugeons inacceptable. L'AVMES a relevé que cette situation allait mettre en péril la qualité de l'enseignement spécialisé dans les institutions (manque de personnel qualifié, exode des enseignants spécialisés vers l'Etat).
L'AVOP a répondu qu'elle s'était approchée de l'Etat en faisant une demande pour l'ensemble de leurs collaborateurs et que l'Etat ne voulait pas entrer en matière pour l'instant. Le comité a fait la proposition de rediscuter du dossier de la fourchette horaire qu'il avait refusé en 2007. Cette organisation patronale nous a poliment renvoyé à la case départ, invoquant le motif de ne pas vouloir favoriser une profession au détriment des autres et qu'un grand chantier de CCT unique pour le secteur social était en route... Allez voir à l'Etat, nous dirent-ils, en nous regardant comme des « traîtres »!!!

« Les traîtres » ont pris leur bâton de pèlerin et ont demandé un rendez-vous à Mme Anne-Catherine Lyon, laquelle a demandé aux deux comités respectifs (AVMES et AVOP) de lui soumettre un projet écrit, avec argumentation, motivations et propositions. Une rencontre tripartite (AVOP-AVMES-DFJ/SESAF) a eu lieu à deux reprises mais la négociation a été court-circuitée par une manifestation virtuelle d'un collègue d'institution et le dépôt d'un postulat au Grand Conseil. C'est maintenant par la voie parlementaire que ce dossier va être traité.
Nous allons reprendre notre « bâton de pèlerin » et frapper à nouveau à la porte de l'AVOP pour faire de nouvelles propositions.

Perspectives
Un dossier d'importance est en cours: la reconnaissance des diplômes et les modalités de formation pour accéder à un master. Le comité a rencontré les responsables de la HEP qui ont informé des nouvelles

modalités de formation et d'accès au master. Les enseignant-e-s spécialisé-e-s ont été informé-e-s personnellement par le SESAF et ceux qui ont terminé leur formation après 2004 peuvent faire valider leurs acquis pour l'obtention du master. Pour les autres, ils doivent encore attendre...

L'AVMES a approché les collègues de l'AVMD pour une journée pédagogique commune conjointe avec nos assemblées générales ordinaires. Elle aura lieu le mercredi 13 octobre 2010 à Crêt-Bérard sur le thème de l'école inclusive avec une conférence le matin et des ateliers l'après-midi.

La nouvelle décision de la Cheffe du Département sur les prafos (PF, puis **A**ccompagnants de **T**errain puis de nouveau PraFo dans les institutions...) a été mise en consultation/validation. Les conditions proposées sont les mêmes que celles des enseignants de l'ordinaire. Le comité a réagi en proposant de diminuer le nombre de stagiaires à accueillir, celui-ci paraissait énorme par rapport à ce qui se pratique actuellement. Les PF pourront (devront?) à l'avenir être formés et bénéficieront des mêmes conditions financières que les enseignants de l'enseignement ordinaire. Avec cette nouvelle décision, on peut craindre une pénurie, car jusqu'à aujourd'hui, les prafos en institution n'avaient pas de mandat d'évaluation de « l'étudiant » qui était souvent un collègue... et la durée des stages dans la classe du titulaire est multipliée par 10 dans ce nouveau projet.

Le gros chantier de la CCT unique, pour tous les employés du parapublic, est en route depuis bientôt une année. Le statut particulier des enseignant-e-s spécialisé-e-s pose un véritable casse-tête aux représentants des associations qui travaillent sur ce dossier. On peut imaginer que l'on s'achemine vers un statu quo pour notre CCT particulière avec la poursuite des négociations avec notre employeur et l'Etat... à moins que la voie parlementaire ne fasse accélérer le processus d'étatisation... Tout reste possible !

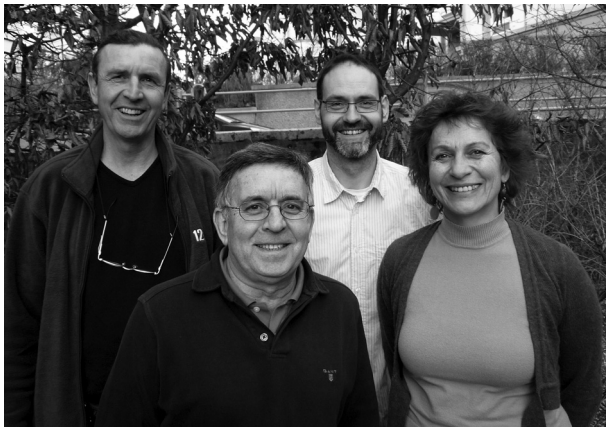

Comité de l'AVMES
Rémy Chatelain, président
Léonard Camposo
Christophe Schenk
Mireille Moia Carrard
Bernard Durrer, secrétaire général (absent)

AVESAC

Association vaudoise des enseignant-e-s en structures d'accueil

Anne Gillièron
Présidente

Marie-Claire Golaz Roland

Durant l'exercice 2009-2010, le comité de l'AVESAC a consacré son énergie à l'organisation d'un forum initié par Driton Kajtazi et qui s'est tenu l'après-midi du mercredi 11 novembre 2009. Le thème : *" Quelles structures durables pour l'accueil des élèves migrants. "* a suscité un vif intérêt puisque plus de 220 personnes ont répondu à l'invitation, largement diffusée par courriel, par l'Educateur et par le site www.avesac.ch, auquel il est toujours possible de se référer. Intervenants et participants au forum se sont déplacés de toutes les régions de la romandie pour cette occasion. Enseignants, directeurs, cadres des départements cantonaux de l'instruction publique et des syndicats, élèves des écoles pédagogiques ou municipaux, la diversité des professions représentées était grande, prouvant ainsi que nous ne nous sommes pas trompés en privilégiant le choix de laisser une grande place à l'échange et aux débats.

Le propos du forum était bien d'entrer dans l'ampleur et la diversité des défis posés quotidiennement aux professionnels de l'accueil des enfants migrants, afin de permettre à chacun d'en prendre une meilleure mesure. Parole a ainsi été donnée à des praticiens du terrain : Dominique Dupont (CIN –Renens), Luc-Olivier Decoppet (Accueil –Nyon) et René-Luc Thévoz (Accueil – Chablais), puis à des représentants cantonaux : Magaly Hanselmann (Bureau cantonal pour l'intégration - DINT), Cilette Cretton (directrice du projet Harmos et LEO – DFJC). L'après–midi s'est poursuivi avec une table ronde animée par Jacques Daniélou. Quelques directeurs (Danielle Zombath - EP Payerne, Luc Schlaeppi – ES Isabelle-de-Montolieu et Serge Lugon - EPS Ecublens) ainsi que Christophe Blanchet, doyen des classes d'accueil lausannoises, se sont joints à Mmes Cretton et Hanselmann et ont échangés leurs points de vue avec conviction.

Le comité a été très satisfait des contacts établis avec les enseignants d'accueil ou réguliers et les divers autres professionnels présents durant cet après-midi. L'ambiance générale était chaleureuse et conviviale, chacun s'étant senti à l'aise pour témoigner de son champ d'activité et de l'expertise qu'il y a acquise. Ainsi les échanges ont été nombreux durant les moments d'accueil, de pause et d'apéritif que le comité de l'AVESAC, soutenu par celui de la SPV, a eu à cœur de rendre chaleureux.

Ce résultat très positif est le fruit de l'attention particulière que l'association porte depuis sa création à la vie et à l'évolution des structures d'accueil et de leur encadrement dans le canton. Nous nous en réjouissons d'autant plus qu'elles restent encore trop marginales dans les établissements en regard de l'important travail qui y est accompli et dont l'expérience montre la pertinence dans le processus d'intégration des élèves migrants à l'école. Les multiples témoignages de l'après-midi du 11 novembre ont permis de réaffirmer ce constat.

C'est donc avec satisfaction et en plein dynamisme que la présidente, ainsi que Muriel Dutoit, Marie-Claude Golaz Roland et Driton Kajtazi, membres du comité à l'œuvre depuis la création de l'AVESAC en 2004, ont transmis le témoin à Christophe Blanchet, Regina Di Nocera et René-Luc Thévoz en décembre 2009. Ce nouveau comité sera complété en mai 2010 et tiendra la barre des futurs projets de l'association dont les terrains d'exploration et de conquêtes sont encore nombreux.

Pour exemple, il reste beaucoup à engager pour que les structures d'accueil disposent de relais efficaces à la DGEO afin qu'elles soient clairement identifiables par les parents et les professionnels extérieurs à l'école. Dans le domaine pédagogique, il s'agit de poursuivre une réflexion active sur le matériel pédagogique du français langue seconde et langue de scolarisation, ainsi que sur les difficultés d'enseigner les mathématiques, la géographie, l'histoire ou les sciences aux élèves allophones. La question de l'entrée des élèves d'accueil dans les classes régulières demeure également de la plus vive actualité et doit aussi être portée à l'attention de chacun.

L'AVESAC évolue et se modifie, mais ne baisse pas la garde. Nous lui souhaitons de bons vents ainsi qu'un vif rayonnement dans ses futures activités !

Comité de l'AVESAC
Christophe Blanchet
René-Luc Thévoz
Regina Di Nocera

AVMM

Association vaudoise des maîtres-ses de musique

Pierre Glardon
Président

L'AVMM est à ce jour l'association la plus restreinte de la SPV. Qu'à cela ne tienne, s'il faut en croire les leçons de l'Histoire, ce sont les minorités agissantes qui font bouger les choses. A cet égard, par son président, l'AVMM, est partie prenante du groupe de réflexion MUSARV. Ce groupe a réalisé un travail considérable sur la présence des arts à l'école dans la perspective de la mise en application d'HARMOS et de la LEO. Il a été reçu en août 2009 par Madame La Conseillère d'Etat, Anne-Catherine LYON, Cheffe du DFJC, laquelle lui a consacré plus de deux heures d'entretien. Ce vaste dossier peut-être consulté en ligne.[1]

Il a été transmis à toutes les personnes pouvant de près ou de loin influencer les modifications qui affecteront l'école ces prochaines années. Les membres du MUSARV rencontrent désormais les responsables politiques des divers partis. Les députés socialistes ont participé à un forum le 9 mars où les membres du MUSARV ont présenté et défendu la cause de la présence des Arts à l'école. Très prochainement, Daniel Bugmann (EAV) et Pierre Glardon (AVMM) rencontrerons les députés UDC où, en plus de la thématique présentée dans le dossier, ils auront à répondre aux questions suivantes :

- Quel statut horaire et quelle classe de salaire pour les enseignants des différentes branches artistiques ?
- Pourquoi pas "Art & Artisanat"?
- Quelle doit être la mission de l'école en matière d'art et comment peut-on savoir si l'école réussit sa mission ?

La première question fera l'objet d'un développement articulé, d'une part, autour du processus du Bologne, d'autre part, des négociations entre notre employeur, L'Etat de Vaud et les syndicats, et enfin de la désinformation liée à l'absence d'heures de correction à domicile en rappelant que, s'il est exact que les maîtres de branches artistiques n'ont que fort peu de corrections à domicile, il ont un travail bien plus considérable dans la préparation du cours au motif de l'absence de matériel pédagogique ; que par rapport aux maîtres instruisant les branches lourdes qui n'interviennent que dans 2 ou 3 classes, les maîtres de branches artistiques ont un effectif de 18 à 20 classes, d'où une nombre de préparations et de participation aux conseils de classe nettement disproportionnés par rapport à leur collègues et qu'enfin, les maîtres de dessin ou de musique ne compte ni leur temps, ni leur investissement dans la préparation des manifestions artistiques touchant

[1] http://www.eav-vd.ch/doc/La_place_EAV_SVMM_AVMM.pdf

leur domaine (comédie musicale, concerts, mise sur pied d'expositions, etc..).
La seconde question ne touche pas le contenu et il ne nous appartient pas d'y répondre.
La réponse à la dernière question se fondra sur le PER d'une part et sur la richesse des productions artistiques des populations locales.

Commissions et délégations

Commission consultative de l'enseignement spécialisé

Bernard Durrer
Secrétaire AVMES

Les associations et instances :
Pour le parapublic :

- Groupe d'intérêts pour la mise en œuvre de la RPT (AVOP-A-DEAP-AVMES),

Pour le DFJC :

- le COPIL
- la Commission de référence
  - Conception pédagogique : Projet pédagogique, Formation initiale et continue, Conditions et aménagements à l'école ordinaire
  - Financement
  - Organisation et mise en œuvre
  - Logopédie/psychomotricité : Mesures individuelles.

Ces organismes ont rendu leur rapport et leurs travaux de concertation ont largement inspiré la rédaction de l'avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire, notamment le chapitre IX dédié à la pédagogie inclusive. Cet avant-projet a été soumis à une large consultation préalable.

La commission n'étant, pour l'instant, plus convoquée expressément, la volonté du DFJC est d'inviter les associations qui la composent à se prononcer au moyen de la consultation organisée par le DFJC.

Fondation Jeunesse SPV

Vente du Mimosa

Stéphane Guinchard
Président

Vente officialisée
Après soixante ans de vente du mimosa par les écoles, celle-ci a enfin été officiellement autorisée. En effet, une délégation du conseil de fondation a rencontré Daniel Christen (DGEO), en septembre dernier avec comme objectif de clarifier notre statut de vendeur. L'accord du Directeur général de l'enseignement obligatoire a ensuite été envoyé à toutes les directions d'établissements.

Vente 2010
Cette année, les fleurs étaient de très bonne qualité. Deux nouveaux établissements ont participé à la vente ! La fondation reverse 10% de la vente aux classes participantes.

Aides
La fondation a pu honorer 51 demandes d'aide individuelles et offrir une somme plus conséquente à cinq fondations et associations en lien avec la jeunesse vaudoise. Pour rappel, la fondation peut verser jusqu'à 500 francs par enfant par année et ce, jusqu'à l'âge de 20 ans.

Conseil de fondation
Fabienne Pichonnat a repris la fonction de caissière. La fondation est toujours à la recherche d'enseignants du secondaire pour rejoindre le conseil composé uniquement de roille-gosses du primaire. Appel au peuple!

Promotion
Un site internet est bientôt en ligne, une présentation «keynote» et des papillons sont à disposition pour toute information supplémentaire. Il suffit d'appeler le secrétariat de la SPV pour les obtenir.

Intersyndicale des Prafos

Yves Froidevaux
Adjoint au Secrétariat général de la SPV

Après l'Assemblée générale du 1er octobre 2009, un nouveau comité de l'Intersyndicale des prafos a été formellement constitué. Cette équipe renouvelée s'est rencontrée à 3 reprises, notamment pour évoquer la mise en place du Conseil de la HEP et de ses premiers travaux et l'adaptation de la décision de la Cheffe du Département sur le statut des praticiens-formateurs dans la perspective de l'inscription de praticiens-formateurs de l'enseignement spécialisé

Fondation vaudoise du patrimoine scolaire

Association du Musée de l'école et de l'éducation

Jacques-Etienne Rastorfer

La Fondation a pour mission de conserver, enrichir et mettre à disposition des chercheurs et du public, une collection historique importante et unique sur l'école vaudoise. On trouvera plus d'informations en visitant son nouveau site : www.patrimoinescolaire-vd.ch.

Pour remplir ses missions, la Fondation se trouve à un moment décisif : des soutiens financiers et professionnels doivent venir relayer et compléter les structures bénévoles actuelles.
Une reconnaissance de l'Etat, et en particulier du DFJC, doit être mieux affirmée, et surtout se traduire par une mise à disposition de moyens correspondant à l'importance de la mission. Si la HEPL apporte déjà une part de soutien indispensable, l'espoir de la voir accueillir dans ses murs la collection et les activités de la Fondation n'est malheureusement plus d'actualité.

La SPV apporte à la Fondation le soutien des professionnels de l'Ecole vaudoise. L'auteur de ce rapport est à disposition pour vos questions et propositions.

Secrétariat général

Crispations, frustrations, réflexions, actions !

Jean-Marc Haller
Secrétaire général

L'année écoulée a été fortement marquée par les conséquences de la mise en place du nouveau système salarial (DECFO-SYSREM) et de décisions induites par celui-ci.
Un élément nouveau a augmenté le travail du Secrétariat général. Le DFJC, en rupture avec les pratiques de ces dernières années, a pris des décisions qui mettent les associations professionnelles devant le fait accompli, sans consultation officielle ou négociation.

Cela a engendré une colère légitime qui s'est traduite par un grand nombre de demandes et d'interpellations des membres de la SPV. L'ouverture de négociations, des entretiens avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire, des réexamens de situations individuelles, et le recours au Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale ont donc ponctué l'activité du Secrétariat général.

Marie Jeanneret
Secrétaire

Parallèlement à ces questions, le DFJC a poursuivi l'étude d'un projet de Loi scolaire et a commencé à rencontrer les associations et syndicats d'enseignants pour défricher le terrain d'une possible future loi sur le personnel enseignant. Le Secrétaire général, Jean-Marc Haller (SG), et l'adjoint, Yves Froidevaux, participent à ces travaux, tant à l'interne de la SPV que lors des séances «techniques » organisées par le département.

Yves Froidevaux
Adjoint au Secrétariat général SPV

Tour d'horizon des dossiers

Négociations DECFO-SYSREM suite
L'adjoint et le SG ont participé à 10, respectivement 6 séances de négociations au sein de la délégation de la FSF. Il s'agissait notamment d'investiguer les conséquences pour la CPEV de l'entrée en vigueur du nouveau système salarial, du règlement de fixation du salaire initial et du calcul du salaire lors d'une promotion dans une autre fonction, ainsi que de revenir sur le classement DECFO de certaines catégories de personnel de l'Etat.
Le bilan de ces séances est mitigé, la FSF et les autres syndicats n'ayant pas été entendus sur plusieurs points importants. La DCRH,

dirigée par M. Pascal Broulis, a maintenu ses positions de départ à de nombreuses reprises, refusant de prendre en compte les arguments, parfois de simple bon sens, de ses partenaires sociaux.
Les conséquences négatives pour la fonction publique se feront sentir de plus en plus fortement ces prochaines années. La politique du personnel voulue par l'Etat découragera la postulation de personnes expertes dans des domaines particuliers et entraînera le départ des fonctionnaires aux compétences pointues qui n'ont désormais plus aucun intérêt à faire carrière à l'Etat.

Engagement de personnes au bénéfice d'aucune formation pédagogique

Au mois de juillet 2009, Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC, a publié une décision clarifiant, en théorie, le niveau salarial des personnes que l'employeur se voit contraint d'engager en raison de la pénurie d'enseignants titrés.
En réalité, cette décision (no 120) est un mélange complet des genres. Elle traite à la fois des personnes qui n'ont pas le titre adéquat pour le secteur dans lequel ils enseignent, des personnes au bénéfice d'une formation incomplète et de celles qui n'ont aucune formation pédagogique.
De plus, les critères retenus ont comme conséquence que des personnes sans titre adéquat sont mieux traitées que des enseignants porteurs des titres légitimes.
La SPV a immédiatement dénoncé cette situation et a demandé à de réitérées reprises l'ouverture de négociations à ce propos.
Une réponse formelle à cette juste requête est toujours attendue.

Modalités de départ à la retraite

Au mois de février 2010, une décision abrupte a été prise par le DFJC, qui supprime avec effet immédiat une des trois possibilités offertes aux enseignants de pouvoir agender de manière simple leur dernière année d'activité professionnelle. La SPV mise - encore une fois ! - devant le fait accompli, a demandé à ce qu'une négociation s'ouvre à ce propos. Une séance de discussion technique a eu lieu, le SG et le Président y ont rencontré M. Pierre Kolly.
Ici encore, une réponse est toujours attendue.

Passage au niveau supérieur salarial après 15 ans d'expérience professionnelle, le « cliquet »

Deux séances de discussion ont eu lieu entre les associations professionnelles et les syndicats concernant les modalités d'application de cette décision. Elles concernaient principalement la fixation des critères de reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Il faut saluer l'ouverture montrée par le DFJC en matière de reconnaissance professionnelle, puisque toute expérience dans l'enseignement, dans un domaine proche ou dans un domaine en lien avec la discipline enseignée, est reconnue à 100%. De plus, toute autre activité professionnelle certifiée est prise en compte à 50%.
La difficulté pour l'Etat d'identifier sans commettre d'erreur l'expérience professionnelle des enseignants au bénéfice de ce qui a été surnommé le « cliquet » implique que chacun doit se responsabiliser et contester le cas échéant les calculs de l'employeur.

Négociations du statut des rythmiciens
Suite à trois séances de négociations en présence de la Cheffe du DFJC et Pierre Kolly, (printemps et été 2009), auxquelles se sont ajoutées des discussions techniques avec ce dernier, une lettre de la Cheffe de département de septembre 2009, adressée à la SVASPRYJAD (cf. leur rapport), a permis de clore le dossier. Le SG accompagne le comité de la SVASPRYJAD dans le suivi de l'application des décisions prises par Mme Lyon.
Si certaines d'entre elles ont été appliquées rapidement, d'autres peinent à se concrétiser. Il a fallu relancer à plusieurs reprises la DGEO. Aujourd'hui, la décision la plus importante n'a pas encore vu le jour ! Elle dépend toujours de l'engagement de Mme Lyon à ce propos (modification de la Loi scolaire par décret du Grand Conseil).

Nouvelle Loi scolaire / Cahier des charges
L'adjoint et le SG, membres de groupes de travail « Harmos », ont participé à 4 séances en septembre et octobre 2009. Ces rencontres avaient pour but de se positionner face à certains concepts mis en avant par le groupe de rédaction de l'avant-projet de Loi.
L'adjoint et le Président de la SPV ont aussi représenté à tour de rôle celle-ci dans des séances de travail avec le DFJC et les autres syndicats au sujet du projet de Loi du personnel enseignant, qui se penche actuellement sur l'établissement d'un « cahier des charges/mandat professionnel ».

Accompagnement individuel
Les préoccupations liées aux thèmes développés ci-dessus, ajoutées aux questions habituelles, ainsi qu'aux difficultés rencontrées soit par des péjorations de situations personnelles, soit par un conflit relationnel ou professionnel, ont conduit de plus en plus de membres à s'adresser au Secrétariat général.

Pour la première fois, une statistique a été établie. Bien que n'ayant pas recensé toutes les demandes, elle montre la place qu'occupe cette partie de l'activité de la SPV.
Ainsi, ce sont plus de 520 membres qui ont interpellé leur association en utilisant un ou plusieurs moyens et à une ou plusieurs reprises ; 1400 courriels échangés (252 membres), 800 téléphones (380), et 100 entretiens (69). 150 dossiers ont été ouverts durant l'année écoulée pour les 519 membres recensés.
Ces chiffres ne comprennent pas les contacts que les membres ont eu avec l'adjoint, la secrétaire ou le Président.
Il est donc raisonnable de conclure qu'au moins 600 membres ont utilisé les services du Secrétariat général pour répondre à un besoin individuel.

Accompagnement collectif

Certains collègues en butte à une situation complexe au sein de l'établissement ont fait appel à plusieurs à la SPV pour envisager les pistes d'amélioration de leur situation. Il s'agissait de questionnements sur le fonctionnement de l'école, de désaccords sur le fond ou de difficultés relationnelles majeures avec la direction. Ainsi, le Secrétaire général est intervenu à une ou plusieurs reprises dans 5 établissements.

Accompagnement au TRIPAC

Les décisions prises dans le cadre de Decfo-Sysrem ou de l'octroi de congés sabbatiques ont entraîné une multiplication des contestations. Elément nouveau, si par le passé, la quasi totalité des membres de la SPV renonçaient à poursuivre leur contestation auprès du Tribunal administratif de l'administration cantonale (TRIPAC), ce n'est plus le cas aujourd'hui. Actuellement, sans compter les multiples recours déposés contre les classifications DECFO-SYSREM, relayés par la FSF et dont certains ont été annoncés comme « exemplaires » auprès du TRIPAC afin qu'ils soient traités en priorité, il y a actuellement 5 procédures ouvertes contres le refus de la commission d'octroi des congés sabbatiques.
De plus, plusieurs collègues concernés par un départ à la retraite sont sur la voie d'un prochain recours.
Le ras-le-bol engendré par les cahots liés à la mise en place du nouveau système salarial est certainement la cause de la radicalisation des positions des membres de la SPV.

« Se préparer à partir à la retraite »

La désormais traditionnelle séance d'information a rassemblé au mois de février 153 collègues.
Ce nombre impressionnant confirme le fait que des vagues d'enseignants vont cesser leur activité professionnelle dans les 5 prochaines années, même si certains membres de la SPV étaient présents pour la troisième année consécutive à cette conférence.

Administration, informations, publications

L'adjoint est responsable de la gestion de toute l'informatique de la SPV, notamment la mise à jour et le suivi du site internet de la SPV, et des courriels collectifs envoyés soit à l'ensemble des membres, soit par les associations de la SPV aux membres concernés. Il est aussi en charge de la mise en page de *Majuscules* (5 numéros) de l'année. A cela s'est ajouté la gestion du site « ecoledurable.ch » en lien avec le webmaster créateur de ce site de débats et d'échanges sur l'Ecole de demain.

Tout le travail de l'adjoint et du SG, résumé dans le présent rapport, n'auraient pu se réaliser sans l'engagement constant de la secrétaire administrative, Marie-Claude Jeanneret.
En effet, c'est elle qui est en première ligne au téléphone, qui répond aux questions ou redirige les personnes auprès du « permanent disponible ». C'est elle qui gère le courrier, organise le paiement des factures, s'occupe de la comptabilité courante et envoie le courrier individuel ou collectif, notamment les 5 *Majuscules* de l'année ou la facture des cotisations et les rappels de paiement.
A cela s'ajoute la gestion quotidienne du fichier de membres comprenant 4177 adresses dont 3070 membres actifs (état au 1er mai), l'utilisation des salles par les 10 associations de la SPV, la FSF et ponctuellement le SER.
Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son engagement !

Assemblée des délégués 27 mai 2009 à Mézières

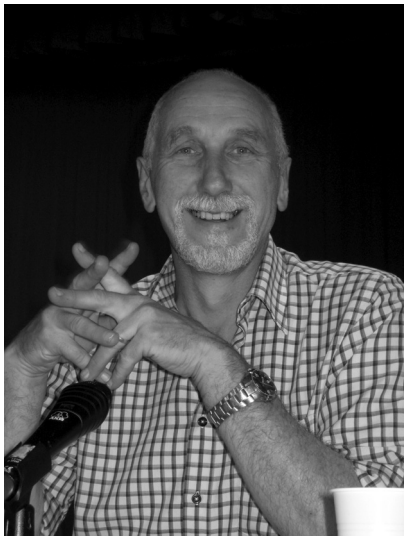

René Blind
Nouveau membre d'honneur de la SPV

Martial Delacour
Membre démissionnaire du Comité cantonal

Intervention de la Cheffe du Département

Action “tronçonneuse” 5 novembre 2009

Remise de la “bûche” représentant la revendication d’une formation de niveau“master” pour tous les enseignants, y compris les généralistes.

Remise de la pétition “De la cohérence et des moyens pour l’intégration”.

Débats sur l'avant-projet de nouvelle loi scolaire

Assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2010

Cilette Cretton
Cheffe de projet HARMOS

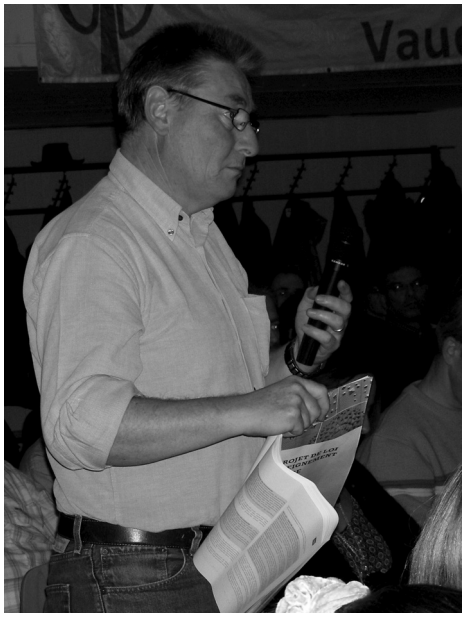

Pierre Fornerod

Anne-Catherine Lyon *lors de l'interview pour le site Ecoledurable.ch.*

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE
Ch.des Allinges 2 - 1006 Lausanne
Tél. 021 617 65 59 - Fax 021 617 96 30
www.spv-vd.ch - e-mail: secretariat@spv-vd.ch